

Réf: Dossier 291160

Avis de constitution

SOCIETE « BAH SUPER BOUTIQUE »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE QUARTIER N'GOTTO
NON LOIN DE L'ANADER, Lot 1, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 19 Février 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BAH SUPER BOUTIQUE »

Objet : Mini supérette .

Et pour la réalisation de l'objet social :

biens - l'acquisition, la location et la vente de tous

meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous

établissements financiers avec possibilité de donner

en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou

indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter

l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE QUARTIER N'GOTTO NON LOIN DE L'ANADER, Lot 1, Ilot 1

Dirigeant(s) Mme BAH AISSATOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01880 du 29/02/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11532/GTCA/RC/2024 du 29/02/2024

